

CHANTAGE SUR INTERNET

Une consommatrice indique avoir reçu un message menaçant et apporte le commentaire suivant : « Faux je suppose, mais cela fait peur. » : « Vous ne me connaissez pas et vous vous demandez probablement pourquoi vous recevez ce mail, non ? Je suis un hacker qui a piraté vos appareils il y a quelques mois. J'ai mis en place un virus sur le site pour adulte (porno) et devinez quoi. Vous avez visité ce site pour vous amuser (vous savez ce que je veux dire). »

Ce présumé hacker indique avoir réalisé une vidéo en double écran montrant les films visionnés, mais aussi les enregistrements de la webcam.

Il est prêt à ne pas diffuser cette vidéo auprès de vos contacts et à la détruire si vous lui réglez une somme de 500 € par bitcoins.

L'argumentation du hacker vise trois objectifs :

- ⇒ décourager l'internaute de détruire le virus (« c'est trop tard ») ;
- ⇒ imposer un court délai pour le paiement (« vous avez 48 heures pour effectuer le paiement ») et éviter tout échange de mail (« c'est une offre non négociable ») ;
- ⇒ rassurer la victime qui est disposée à régler la somme demandée (« Je vous garantis que je ne vous dérangerai plus après votre paiement car vous n'êtes pas ma seule victime. C'est le code d'honneur des hackers »).

Cette offre douteuse est à rattacher au thème du « ransomware » (en français : « rançongiciel » ou logiciel d'extorsion). Il s'agit d'un logiciel malveillant qui prend en otage vos données. Dans le cas relaté, la réalisation de la vidéo est fictive mais constitue un levier psychologique pour obtenir le paiement d'une rançon.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)